

J'ai signalé aussi que le ministre de la Défense nationale avait employé le même mot. Il peut maintenant le nier s'il le veut, mais, dans son dernier discours, il a affirmé que les députés de l'opposition répétaient des mensonges. Pourquoi le député de Vancouver-Quadra n'a-t-il pas alors demandé la parole pour un rappel au Règlement? Pourquoi n'a-t-il pas invoqué le Règlement lorsqu'il est venu mentir à la Chambre le 3 mars? C'est vrai et on peut le confirmer en consultant le compte rendu et les procès-verbaux du comité de la défense. Cette déclaration est exacte; aucune règle ne peut obliger un député à la retirer. Si nous devons nous rétracter lorsque nous disons la vérité, il est alors opportun de modifier le Règlement. Il est certainement temps d'appliquer le Règlement dans le cas d'un député qui réussit à mentir à la Chambre.

M. Deachman: A propos de l'argument que le député de Cap-Breton-Sud vient d'invoquer, je puis dire que la Chambre a été saisie de cette question de privilège qui a été tranchée par une décision de M. l'Orateur. En ce moment, le député critique la décision de la présidence qui a rejeté la question. Il n'y a pas d'argument à faire valoir en l'occurrence car la question a été réglée par la présidence. A la Chambre, on ne critique pas les décisions de M. l'Orateur. C'est clair.

Qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur le président, que le député parle encore du rappel au Règlement que j'expose, c'est-à-dire l'emploi à la Chambre du mot «mensonge», comme l'a fait le député d'Edmonton-Strathcona, appuyé plus tard par le député de Cap-Breton-Sud qui a employé le même mot. Ce n'est là qu'une simple rébellion contre les règles de décence qui régissent la Chambre, une rébellion des vis-à-vis contre les règles de décence qui régissent les débats de notre Parlement.

M. Pugh: Monsieur le président, malgré toutes les approbations bruyantes du côté libéral, je voudrais m'en tenir rigoureusement aux mots qui ont été employés au cours du débat. Je vous prie de vous reporter à la page 14786 du compte rendu du 11 avril. Je suis sûr que le député de Vancouver-Quadra était présent à la Chambre au moment où cette déclaration a été faite, mais je ne l'ai pas vu invoquer le Règlement pour se plaindre de l'emploi d'un langage antiparlementaire. Qu'il me soit permis de vous citer exactement les propos et leur auteur pour que vous puissiez tenir compte de ces faits au cas où, selon

[M. MacInnis.]

vous, leur emploi serait condamnable. Voici le passage qui nous intéresse:

L'hon. M. Hellyer: Et pourtant le chef de l'opposition répète le mensonge...

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne devriez jamais parler de mensonges.

L'hon. M. Hellyer: ...comme l'ont fait bien souvent ses disciples au cours du débat.

Je tiens à vous dire, monsieur le président, qu'il aurait été plutôt réconfortant de voir un député libéral condamner l'effronterie du ministre de la Défense nationale. On n'a ni invoqué le Règlement, ni posé la question de privilège ce jour-là. Il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures à la Chambre. Pour ce qui est du rappel au Règlement, le député d'Edmonton-Strathcona est en train d'exposer un argument. C'est un argument qu'il a déjà invoqué ici et ailleurs. La Chambre a le droit d'entendre ses explications. Bon nombre de députés ont fait valoir cet argument au cours de ce débat. Il est, à mon avis, bien fondé. Le député d'Edmonton-Strathcona est en mesure de prendre la responsabilité des propos qu'il tient à la Chambre comme à l'extérieur.

● (4.20 p.m.)

M. Matheson: Monsieur le président, il ne fait aucun doute que, dans tout débat prolongé, les députés, quel que soit leur parti, regrettent certains propos qu'ils ont tenus. Cela est inévitable.

M. Nugent: Inévitable pour vous.

M. Matheson: Dans mes interventions, j'essaie toujours de me comporter en homme poli. Je m'y efforce. Ce n'est pas toujours facile, car je ne me sens pas toujours porté à la politesse. Je tiens toutefois à dire ceci. Lorsqu'on invoque le Règlement, comme dans ce cas-ci, il revient à la présidence, je le dis respectueusement, de rendre une décision. On n'a pas contesté, pendant une grande partie de ce débat, de telles remarques. Le moment est venu pour nous de les relever et d'éviter des remarques inopportunes, irréflechies et déplacées qui pèchent contre les traditions de la Chambre. Il ne sert à rien de revenir sur tout ce qui s'est passé ces derniers jours ou ces dernières semaines. Ce qui nous intéresse ici, c'est la question soulevée tout à l'heure. Il me semble que, pour notre gouverne au cours du débat à venir, nous avons droit à une décision de la part de Votre Honneur.

M. MacInnis: Monsieur le président, je prends la parole au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Vancouver-Quadra. Il a fait allusion à la question de